

# Évaluation périodique du baccalauréat en communication publique

Faculté des lettres et des sciences humaines

*Conseil universitaire du 18 juin 2019*



UNIVERSITÉ  
LAVAL

## **SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION**

Le programme de baccalauréat (B.A.) en communication publique est rattaché à la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH). L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département d'information et de communication.

Le baccalauréat est composé de 90 crédits. À la session d'automne 2017, 488 étudiants étaient inscrits à ce programme. Le baccalauréat fait ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique; la dernière évaluation périodique remonte à 2005 (CU-2005-52). À la suite de cette évaluation, le baccalauréat a subi une importante refonte, qui a été effective à partir de l'automne 2013.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, durant l'hiver 2017, trois consultations auprès des personnes concernées par le programme (étudiants, diplômés et enseignants). La direction de programme a déposé son dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en octobre 2017. Ce dossier a été transmis à deux experts provenant de l'Université d'Ottawa et de l'Université de Rennes 1. Les experts ont effectué une visite à l'Université Laval en novembre 2017 afin de rencontrer tous les intervenants et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat en communication publique est pertinent, mais des changements au programme sont nécessaires afin d'en améliorer la qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ce programme. Par ailleurs, il a formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et il a fait des suggestions pour l'améliorer. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions par le biais d'un plan d'action.

### **PRINCIPALES FORCES**

- La compétence des enseignants.
- La diversité des expertises des professeurs.
- Le grand nombre de groupes de recherche, laboratoires, chaire, observatoire et centre auxquels sont associés des professeurs du Département.
- La pertinence des concentrations.
- La possibilité pour les étudiants de s'impliquer dans les activités offertes par les agences-écoles.
- La possibilité pour les étudiants de participer aux diverses activités des comités de l'Association des étudiants.
- Les ressources matérielles et technologiques.

### **RECOMMANDATIONS**

- R1 Que l'on s'assure que le programme couvre les secteurs importants et en émergence dans le domaine.

---

1. Source :

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_periodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_de\\_l\\_Universite\\_Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf)

- R2 Que l'on mette en place des passerelles et des ententes DEC-BAC, et que l'on en fasse la promotion.
- R3 Que l'on mette en place des stratégies de promotion en vue d'augmenter la qualité des dossiers des étudiants admis, notamment sur le plan du français.
- R4 Que l'on s'assure que la charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre.
- R5 Que l'on actualise le contenu des cours, notamment au regard du numérique.
- R6 Que les enseignants se concertent afin d'éviter la redondance de contenu entre les cours du programme.
- R7 Que l'on s'assure que les étudiants ont un niveau de formation pratique adéquat qui tient compte des besoins actuels du marché du travail.
- R8 Que l'on poursuive le travail de refonte amorcé, notamment en privilégiant l'approche-programme.
- R9 Que l'on incite les enseignants à développer des activités pédagogiques tirant profit des possibilités offertes par les agences-écoles.
- R10 Que l'on augmente l'accessibilité aux stages.
- R11 Que l'on examine la possibilité de réduire la taille des équipes pour les travaux évalués.
- R12 Que l'on s'assure que les stratégies de communication utilisées permettent une transmission efficace de l'information aux étudiants.

#### **SUGGESTIONS**

- S1 Que l'on examine la possibilité d'établir des collaborations interfacultaires, particulièrement dans le domaine de la santé.
- S2 Que l'on réfléchisse à la possibilité d'imposer une cote de rendement au collégial (CRC) minimale.
- S3 Que l'on s'assure que les cours sont donnés sur une base annuelle afin de permettre aux étudiants de bien cheminer dans le programme.
- S4 Que l'on privilégie l'inscription à des cours obligatoires en présentiel, particulièrement pour les étudiants de première année ou en difficulté.
- S5 Que l'on s'assure que le programme permet de développer les habiletés en communication orale en français.

# **Évaluation périodique des programmes de**

**Baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en communication publique**

**PLAN D'ACTION DU DOYEN**  
de la Faculté lettres et des sciences humaines

soumis au  
Vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

28 mai 2019

## 1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

## 2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir

Les programmes en communication publique, notamment ceux menant à un grade, ont été développés progressivement au cours des dernières décennies. À partir d'une offre proposée initialement au seul premier cycle, plusieurs programmes de maîtrise ont été créés et implantés à compter de 1987, et ont abouti plus récemment à la mise en place du programme de doctorat. Au sein de l'Université Laval, les programmes de communication, regroupés autour du Département d'information et de communication (DIC) au sein de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH), proposent d'acquérir des compétences fondamentales, pratiques et théoriques tournées vers le monde professionnel et la recherche. Ensemble, les formations offrent une certaine cohérence au bénéfice des étudiants, appuyée sur les expertises du corps professoral et enseignant, et renforcée au cours des années par différentes améliorations des programmes. Au premier et au deuxième cycle, la précédente évaluation périodique avait déjà permis plusieurs modifications et réformes, qui ont contribué à bonifier l'offre proposée aux étudiants, tandis que le doctorat en communication publique est évalué ici pour la première fois.

Au baccalauréat, une réforme en 2013 a permis de réaffirmer le caractère fédérateur de la notion de communication publique, permettant de construire un équilibre entre les cours de tronc commun et les différentes concentrations (journalisme, publicité sociale et relations publiques) offertes aux étudiants, et s'est accompagnée d'une actualisation de la formation, tournée vers les nouvelles réalités du champ. Le programme permet désormais d'acquérir des compétences professionnelles, tout en les situant dans un plus large contexte – social, culturel, politique et éthique – et de les appréhender avec un esprit critique et réflexif.

Au deuxième cycle, en plus des programmes déjà existants (maîtrise recherche et maîtrise professionnelle), deux nouveaux cheminements ont été proposés sous la forme de majeures (journalisme international et relations publiques) à partir de 2010. Ensemble, les maîtrises visent notamment l'approfondissement des connaissances et habiletés en communication publique, tout en formant à l'analyse, à l'évaluation et au développement d'une approche critique.

Au troisième cycle, le doctorat en communication publique est entré en activité en 2006, offrant alors une possibilité nouvelle et unique de former des chercheurs capables d'étudier et d'apprécier les phénomènes de communication publique, contribuant à l'avancement des connaissances à la fois dans le monde universitaire et en dehors (institutions publiques, fondations, etc.).

Ainsi que souligné par les experts externes, l'Université Laval possède avec ces programmes un lieu central de formation cohérente en matière de communication, dont les pertinences scientifique et sociale, mais aussi institutionnelle et systémique sont reconnues, et dont les acquis doivent être préservés. Avec le CIEP, ils ont noté certaines des principales forces des programmes menant à un grade en communication publique. Au premier cycle, la pertinence des concentrations et les possibilités pour les étudiants de s'impliquer (activités offertes par les agences-écoles ainsi que par certains comités) ont ainsi été soulignées. Aux cycles supérieurs, la satisfaction des étudiants à l'égard des stages, la présence d'ateliers de formation pratique complémentaires, ainsi que les taux de diplomation à la maîtrise professionnelle et durée des études de l'ensemble des maîtrises ont été mis en lumière. De manière transversale au

Département et aux formations qui lui sont rattachées, la qualité des ressources matérielles et équipements, la compétence et la disponibilité des professeurs ainsi que la diversité de leurs expertises, conjointement avec le grand nombre de groupes de recherche, laboratoires, chaire, observatoire et centre, concourent à la qualité des formations et de l'expérience étudiante.

Sur la fondation de ces forces reconnues, et en s'appuyant notamment sur les actions mentionnées ci-après, les programmes de communication publique pourront prolonger et renforcer leur pertinence sur certains enjeux d'avenir comme la présence et la prise en compte de la communication numérique et la préparation aux nouvelles réalités du travail, tant dans le champ de la communication publique que dans celui de la recherche. La clarification des offres de formation, voir la refonte partielle de l'organisation entre les différents programmes, le développement de projets fédérateurs et transversaux, et le renforcement de l'accompagnement en vue de la réussite seront autant de pistes permettant d'améliorer l'expérience étudiante pour les années à venir au sein du Département d'information et de communication.

### **3. Actions proposées pour répondre aux recommandations**

#### **BACCALAURÉAT**

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

#### **R1 - Que l'on s'assure que le programme couvre les secteurs importants et en émergence dans le domaine.**

##### **A-1.1 : Actualiser les contenus des cours en regard du numérique et des médias sociaux**

Bien que les cours accordent déjà une place significative aux questions relatives aux technologies numériques et particulièrement aux médias sociaux, les développements très rapides en cette matière forcent une actualisation constante des contenus et activités de formation. Des mesures visant à actualiser les cours existants et, éventuellement, à développer notre offre de formation en fonction des nouveaux besoins émergents ont été prises ces dernières années et continueront de l'être.

*Résultats escomptés :*

- *S'assurer que les contenus de cours demeurent pertinents et en prise avec la réalité contemporaine des enjeux sociétaux et des pratiques professionnelles et du milieu en matière de technologies numériques et médias sociaux.*

##### **A-1.2 : Obtenir une Chaire de recherche du Canada sur l'intersectionnalité en communication publique**

Le Département a lancé un appel à candidatures pour une Chaire de recherche du Canada (CRC) junior sur l'intersectionnalité en communication publique. Ce champ de recherche, qui rend compte des rapports de pouvoir se croisant dans les pratiques et les discours, institutionnalisés ou non, qui animent le débat public, notamment en journalisme, en publicité et en relations publiques, représente une facette émergente de notre discipline dont nous espérons faire profiter nos étudiants.

En effet, les recherches et offres de formations qui portent spécifiquement sur la diversité sexuelle et l'intersectionnalité sont quasi absentes du portrait des études féministes au Québec, alors que les enjeux que soulèvent les discriminations subies par les communautés racisées, LGBTQ2 et trans sont portées à l'avant-scène des débats publics et académiques ces dernières années. Permettre à cette Chaire de s'installer à Québec sera l'occasion pour le Département de se constituer en véritable chef de file de l'intersectionnalité en communication publique, à la fois pôle structurant de la recherche intersectionnelle et lieu de développement pédagogique innovant et ambitieux.

*Résultats escomptés :*

- Dès la première année d'activité de la Chaire, intégration dans les activités de formation, sous forme de conférences, de contenus liés à l'intersectionnalité.
- À la deuxième année d'activité de la Chaire, ajout dans nos activités de formation de contenus, d'activités pédagogiques et d'évaluations liés à l'intersectionnalité en communication publique.
- À la troisième année d'activités de la Chaire, création d'un cours multicycle sur l'intersectionnalité en communication publique, idéalement comodal, offert en priorité aux étudiants des programmes de communication publique, mais aussi à ceux des programmes intéressés, tels que sociologie, sciences politiques, histoire, études féministes et des genres.
- Ce cours sur l'intersectionnalité pourrait, entre autres choses, constituer une contribution pertinente de la Chaire au programme de Certificat sur les féminismes, les genres et les sociétés que la FLSH est actuellement à développer, en collaboration avec la FSS.

**R2 - Que l'on mette en place des passerelles et des ententes DEC-BAC, et que l'on en fasse la promotion.**

**A-2.1 : Finaliser l'entente DEC-BAC avec le Cégep de Jonquière**

Une entente DEC-BAC (de 24 à 27 crédits reconnus selon les profils) a été initiée en 2018-2019 entre le Cégep de Jonquière (programme de Communication dans les médias en Art et technologie des médias) et le Département d'information et de communication. Elle est actuellement en voie de finalisation.

**A-2.2 : Développer des passerelles ou des ententes d'arrimage avec des établissements d'enseignement collégial**

La direction de programme analysera les programmes offerts dans différentes institutions d'enseignement collégial, tant techniques que préuniversitaires, afin d'identifier les possibilités d'établir des passerelles ou des ententes d'arrimage. Les ententes d'arrimage pourront conduire à des ajustements de programme par l'exemption d'un ou plusieurs cours et leur remplacement par d'autres.

*Résultats escomptés :* Nous sommes persuadés que l'entente DEC-BAC apportera au programme une plus grande visibilité et attractivité et nous permettra d'accroître le nombre d'étudiants en provenance du Cégep de Jonquière, d'autant que l'Université Laval s'avère très accessible pour les étudiants de cette région.

**R3 - Que l'on mette en place des stratégies de promotion en vue d'augmenter la qualité des dossiers des étudiants admis, notamment sur le plan du français.**

Appuyés dans nos efforts par le Bureau du recrutement étudiant, nous reconduirons évidemment les mesures qui sont déjà prises sur le plan de la promotion, soit :

- Les placements médias, numériques ou traditionnels (web, imprimés, affichage, campagne d'achats de mots-clés) visant les cégeps de Sainte-Foy et Garneau qui sont nos bassins immédiats de recrutement;
- Les échanges directs et invitations, le cas échéant, avec les conseillers pédagogiques des établissements collégiaux à l'est de la ville de Trois-Rivières;
- Les diverses mesures promotionnelles qui sont mises de l'avant dans le cadre de campagnes facultaire et institutionnelles par le biais de divers véhicules (médias sociaux, sites, brochures, événements).

Afin d'augmenter la qualité des dossiers des étudiants admis, nous envisageons de doubler ces efforts des mesures suivantes :

#### **A-3.1 : Élargir les efforts de placements médias auprès des cégeps de Limoilou et de Lévis-Lauzon**

Bien que les cégeps de Sainte-Foy et Garneau soient nos bassins immédiats de recrutement, nous gagnerions à élargir nos efforts à tous les cégeps francophones de la région immédiate de Québec.

#### **A-3.2 : Déléguer des étudiants ambassadeurs dans des cours ciblés de programmes spécifiques**

Pour chacun des cégeps de la région (Garneau, Lévis Lauzon, Limoilou, Sainte-Foy et St-Lawrence), identifier des programmes spécifiques en regard des liens qu'ils entretiennent avec le domaine de la communication publique et en regard aussi de leur formation en français, afin d'y cibler des cours dans lesquels nous pourrions déléguer des étudiants ambassadeurs (nos meilleurs étudiants, engagés et inspirants), afin de promouvoir le programme de baccalauréat.

#### **A-3.3 : Favoriser la présentation de conférences auprès des étudiants du collégial**

Inciter les enseignants du département à mettre à contribution leur réseau dans les cégeps et collèges afin de se faire inviter à présenter des conférences lors desquelles ils seraient en mesure d'intéresser les étudiants à la communication publique et de promouvoir le programme de baccalauréat.

#### **A-3.4 : Insister sur l'importance du français et des aptitudes rédactionnelles dans nos programmes**

Si nous souhaitons recruter des étudiants présentant un meilleur profil sur le plan de la maîtrise du français, il importe d'insister, dans nos efforts de promotion, sur l'importance du français et des aptitudes rédactionnelles dans les métiers de la communication publique et dans notre offre de formation. Les étudiants intéressés par ces questions doivent savoir qu'ils trouveront au Département d'information et de communication le milieu idéal pour développer leurs aptitudes langagières et rédactionnelles.

*Résultats escomptés :*

- Mobilisation des étudiants et enseignants autour de la promotion du programme ;
- Mobilisation des étudiants et enseignants autour de la promotion de la qualité de la langue ;
- Amélioration, tant quantitative que qualitative, du recrutement.

### **R4 - Que l'on s'assure que la charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre.**

#### **A-4.1 : Tenir régulièrement des rencontres pédagogiques par secteur**

Depuis le printemps 2017, tout le corps enseignant participe à une ou plusieurs rencontres pédagogiques organisées par secteur (tronc commun et concentrations). Ces rencontres permettent d'analyser le contenu ainsi que les activités d'enseignement et d'évaluation de chaque cours au regard des autres cours. Ceci permet d'équilibrer la somme de travail exigée et le calendrier des activités dans chacun des cours.

#### **A-4.2 : Répartir la charge de travail du cours *Production journalistique multimédia* en deux activités distinctes**

À compter de l'automne 2019, le cours *Production journalistique multimédia* (COM-3102), jusqu'ici de 6 crédits, sera scindé en deux cours distincts de 3 crédits (COM-3105 *Production journalistique multimédia* et COM-3106 *Atelier journalisme numérique*), précisément afin de mieux répartir la charge de travail que constitue la mise en ligne du journal *L'Exemplaire* pour les étudiants.



*Résultats escomptés :*

- S'assurer une charge de travail raisonnable et équilibrée d'une session à l'autre qui permette aux étudiants de progresser conformément au cheminement prévu et qui favorise la réussite et la persévérance dans les études.

## **R5 - Que l'on actualise le contenu des cours, notamment au regard du numérique.**

Le cours *Tactiques de communication* (COM-3302), de la concentration « relations publiques », intègre depuis 2018 les techniques numériques utilisées par les relationnistes : captation vidéo d'une conférence de presse, intégration de vidéos dans les communiqués de presse et les divers aspects du Web et des médias sociaux.

L'enseignement du journalisme, particulièrement dans le cadre du cours *Production journalistique multimédia* (COM-3102) dans lequel les étudiants doivent produire des articles et reportages pour le journal-école *L'Exemplaire*, est axé depuis 2013 autour du journalisme multimédia et sollicite les nouvelles technologies de l'information. Ce cours a été récemment scindé en deux cours de 3 crédits (voir A-4.2).

### **A-5.1 : Tenir régulièrement des rencontres pédagogiques par secteur**

Depuis le printemps 2017, tout le corps enseignant participe à une ou plusieurs rencontres pédagogiques organisées par secteur (tronc commun et concentrations). Ces rencontres permettent d'analyser le contenu ainsi que les activités d'enseignement et d'évaluation de chaque cours au regard des autres cours. Ceci est aussi l'occasion de vérifier que les contenus des cours reflètent bien l'état du savoir et des pratiques professionnelles et de prendre les mesures requises pour actualiser le contenu des cours. La volonté d'intégrer les technologies numériques au contenu des cours qui s'y prêtent fait l'objet d'un rappel aux collègues lors de ces rencontres sectorielles (concentrations et tronc commun).

### **A-5.2 : Améliorer l'arrimage de la formation aux pratiques professionnelles**

Le comité de programme et les enseignants doivent poursuivre leurs efforts afin d'arrimer au mieux la matière enseignée dans les cours de concentration aux pratiques professionnelles dans le milieu, notamment en ce qui a trait aux plus récents développements du numérique. Un examen des cours pourrait être envisagé afin d'identifier les décalages possibles ou les éléments de contenus pouvant être améliorés ou développés.

*Résultats escomptés :*

- S'assurer que les contenus de cours de concentration demeurent pertinents et en prise avec la réalité des pratiques professionnelles et du milieu.

## **R6 - Que les enseignants se concertent afin d'éviter la redondance de contenu entre les cours du programme.**

### **A-6.1 : Tenir régulièrement des rencontres pédagogiques par secteur**

Depuis le printemps 2017, tout le corps enseignant participe à une ou plusieurs rencontres pédagogiques organisées par secteur (tronc commun et concentrations). Ces rencontres permettent d'analyser le contenu ainsi que les activités d'enseignement et d'évaluation de chaque cours au regard des autres cours. Ceci permet de détecter les redondances sur le plan des contenus ou des activités de formation ou d'évaluation ainsi que les aspects insuffisamment couverts.

*Résultats escomptés :*

- Éviter toute redondance non souhaitée des contenus étudiés ou des activités de formation et d'évaluation mises de l'avant.

## **R7 - Que l'on s'assure que les étudiants ont un niveau de formation pratique adéquat qui tient compte des besoins actuels du marché du travail.**

### **A-7.1 : Veiller à ce que les 12 crédits supplémentaires dévolus aux concentrations lors de la réforme en 2013 soient bien utilisés aux fins de formation professionnelle, y incluant pratique, pour lesquelles ils ont été prévus**

Les cours de production journalistique, soit six cours de 3 crédits représentant plus de 60 % des cours de cette concentration, offrent des formations pratiques aux étudiants. Ces formations ont été profondément actualisées lors du transfert vers l'enseignement du journalisme multiplateforme. Bien que des cours des concentrations « publicité sociale » et « relations publiques » proposent aussi des formations pratiques, notamment avec des mandats réels auprès de véritables clients, la proportion de ces formations est considérablement moindre. La direction et le comité de programme, appuyés en cela par la direction départementale, verront à rectifier cet état de choses.

### **A-7.2 : Veiller à ce que tous les enseignants s'efforcent d'accroître la formation pratique dans leurs cours, établissent avec celle-ci les liens qui s'imposent**

De manière générale, et cela vaut aussi pour les cours du tronc commun, il conviendrait aussi, lors des rencontres sectorielles annuelles, d'inviter les enseignants à intégrer à leurs activités de formation des exercices pratiques.

### **A-7.3 : Développer les activités pédagogiques en lien avec la Boutique Accès Savoirs**

Conçue et initiée par Florence Piron, professeure au Département d'information et de communication, et sans être à proprement parler une agence-école, *Accès Savoirs, la boutique des sciences et des savoirs de l'Université Laval* est un programme qui permet aux enseignants d'intégrer des projets d'organismes à but non lucratif dans leur cours, sous forme de [travaux de session](#). La direction et le comité de programme inviteront les enseignants à recourir autant que possible à ce programme dont les parallèles avec nos médias-écoles ou agences-écoles sont manifestes et qui, comme eux, permet d'accroître la place accordée à la formation pratique (R7 et A-9.2).

*Résultats escomptés :*

- Assurer aux étudiants du programme, particulièrement à ceux des concentrations, la formation pratique adéquate en prise avec les besoins actuels du marché.

## **R8 - Que l'on poursuive le travail de refonte amorcé, notamment en privilégiant l'approche-programme.**

### **A-8.1 : S'assurer que l'approche-programme est pérennisée par la tenue des rencontres sectorielles annuelles et les rencontres mensuelles du comité des programmes de premier cycle**

À la faveur de la refonte du programme de 2013, les enseignants ont adopté une approche-programme qui a porté ses fruits. Cette volonté de concertation entre les enseignants du programme s'est perpétuée lors des rendez-vous annuels des secteurs (tronc commun et concentrations), mais également lors des rencontres du comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle tenues chaque mois durant l'année scolaire. Ces rencontres, très fréquentes, ont permis de créer un climat de confiance, propice à exprimer des avis, émettre des suggestions d'amélioration ou d'innovation ou soulever des problèmes.

*Résultats escomptés :*

- Renforcer la cohérence du cheminement et des différents cours du programme, tant sur le plan des contenus que des approches pédagogiques, activités de formation et modes d'évaluations ;

- Favoriser l'actualisation continue des contenus ;
- Favoriser le meilleur équilibre possible de la charge de travail exigée des étudiants.

## **R9 - Que l'on incite les enseignants à développer des activités pédagogiques tirant profit des possibilités offertes par les agences-écoles.**

### **A-9.1 : Maintenir les activités du média-école L'Exemplaire et de l'agence-école Préambule Communication**

Véritables tremplins vers le monde professionnel, le média-école L'Exemplaire et l'agence-école Préambule Communication constituent des lieux de formation incomparables. Des formations créditées du programme y sont déjà associées. C'est le cas des cours de production journalistique *Production journalistique multimédia* (COM-3105) et *Atelier journalisme numérique* (COM-3106) dans lesquels les étudiants ont pour mandat de concevoir et produire des articles et reportages d'actualité, principalement liés à la région de Québec, pour [L'Exemplaire](#). Installé dans les locaux du Département d'information et de communication, *L'Exemplaire* est un site de production et de diffusion journalistiques multimédias. Disponible en ligne depuis 2013, ce média-école constitue un outil pédagogique permettant aux étudiants de la concentration « journalisme » de s'initier concrètement aux pratiques journalistiques tournées vers le numérique. Selon leur avancement dans la formation, les étudiants y assument des fonctions et responsabilités diverses qui les forment au journalisme professionnel. [Préambule Communication](#) est pour sa part une agence étudiante à but non lucratif chapeauté par Cossette et des professeurs du Département d'information et de communication. Ses objectifs et son fonctionnement diffèrent de celui de *L'Exemplaire*. Cette agence de relations publiques et de publicité offre en effet à de véritables clients des services de qualité professionnelle à coûts moindres. Pour obtenir un poste dans l'agence, les étudiants doivent passer une entrevue, comme sur le marché du travail et, une fois embauchés, peuvent gravir les échelons au sein de l'agence, de concepteurs-rédacteurs et graphistes à chargés de projets à directeurs. Les étudiants qui ont œuvré chez *Préambule Communication* peuvent se voir octroyer 3 crédits pour leur implication en vertu de la [Politique de reconnaissance de l'implication étudiante](#) adoptée par l'Université.

### **A-9.2 : Développer les activités pédagogiques en lien avec la Boutique Accès Savoirs**

Sans être à proprement parler une agence-école, *Accès Savoirs, la boutique des sciences et des savoirs de l'Université Laval* est un programme qui permet aux enseignants d'intégrer des projets d'organismes à but non lucratif dans leur cours, sous forme de [travaux de session](#). Il faudrait inviter nos enseignants à recourir autant que possible à ce programme dont les parallèles avec nos médias-écoles ou agences-écoles sont manifestes et qui, comme eux, permet d'accroître la place accordée à la formation pratique (A-7.3).

*Résultats escomptés :*

- Continuer de développer et de valoriser la formation professionnelle et pratique dans des contextes aussi conformes possibles à la réalité des milieux professionnels et aux besoins du marché du travail.

## **R10 - Que l'on augmente l'accessibilité aux stages.**

Au Département d'information et de communication, la responsabilité de trouver des stages et de procéder au placement des étudiants dans les différents milieux de stages incombe à une chargée d'enseignement. Celle-ci, qui a œuvré en communication durant de nombreuses années, s'assure de développer et de maintenir des liens étroits avec les milieux professionnels, que le stage réponde aux intérêts, aux forces et aux objectifs professionnels de l'étudiant, à ses attentes ainsi qu'à celles de l'employeur. Actuellement, le nombre de stages offerts suffit à répondre aux besoins des étudiants qui en font la demande.

### **A-10.1 : Lancer une réflexion sur la moyenne minimale exigée pour s'inscrire aux stages**

Notre capacité de proposer à nos étudiants des stages de très grande qualité, dans les milieux les plus prisés et en nombre suffisant, nous estimons la devoir pour beaucoup à l'exigence relative à la moyenne minimale requise pour s'inscrire au stage, qui est de 3,00 sur 4,33. Il est en effet primordial que les étudiants soient bien préparés aux responsabilités qu'ils devront assumer lors de leur stage, d'autant que nous tenons à ménager les collaborations soutenues que nous entretenons avec nos partenaires du milieu. Cela étant, constatant que cette politique suscite chez les étudiants des insatisfactions telles qu'elle fait maintenant l'objet d'une recommandation, nous jugeons indiqué de la soumettre à un examen rigoureux.

### **A-10.2 : Revoir la place du cours *Communication orale en public* dans la structure du programme**

Les membres étudiants du comité des programmes de premier cycle ont avancé une explication plausible au fait qu'un certain nombre de leurs pairs ne se prévalent pas du stage. Les étudiants ont fait valoir que deux activités très pertinentes pour leur formation, le *Stage en communication publique* (COM-3500, 6 crédits) et le cours *Communication orale en public* (COM-1500, 3 crédits), sont placées dans la même règle du programme et, du fait que cette règle est limitée à 6 crédits, ils se voient contraints de sacrifier l'une ou l'autre activité. Le comité des programmes explorera des avenues, dont la possibilité de repositionner le cours *Communication orale en public* vers une autre règle (voir AS-5.2), ce qui pourrait contribuer, dans une certaine mesure, à augmenter l'accessibilité aux stages.

*Résultats escomptés :*

- Augmentation de la satisfaction des étudiants inscrits.

## **R11 - Que l'on examine la possibilité de réduire la taille des équipes pour les travaux évalués.**

La préoccupation qui sous-tend cette recommandation concerne la pertinence, la rigueur et l'équité des modalités d'évaluation mises de l'avant dans nos cours. La première action envisagée concerne directement la recommandation telle que formulée. La seconde s'attache à apporter une réponse directe au problème de fond qui est ici soulevé.

### **A-11.1 : Inciter les enseignants à réduire la taille des équipes pour les travaux faisant l'objet d'une évaluation sommative**

L'apprentissage à l'aide de travaux d'équipe de grande taille présente, nous en sommes conscients, des défis tant pour l'étudiant que pour l'enseignant. La direction de programme compte inciter les enseignants à réfléchir à différents moyens permettant de réduire la taille des équipes afin de garantir un meilleur apprentissage aux étudiants. Dans l'éventualité où il n'est toujours pas possible de le faire, le Département suggèrera aux enseignants de suivre la formation « [Enseignement aux grands groupes](#) » dispensée par le Bureau du soutien à l'enseignement (BSE).

### **A-11.2 : Considérer l'imposition d'un pourcentage minimal d'évaluations individuelles dans les cours**

Sera lancée au Département une réflexion sur la pertinence pédagogique et la possibilité même, aux plans administratifs et conventionnés, d'imposer un pourcentage minimal d'évaluations individuelles dans tous les cours de nos programmes.

*Résultats escomptés :*

- Améliorer la pertinence, la rigueur et l'équité des modalités d'évaluation mises de l'avant dans les cours de nos programmes.

## **R12 - Que l'on s'assure que les stratégies de communication utilisées permettent une transmission efficace de l'information aux étudiants.**

### **A-12.1 : Créer un site de programme sur monPortail**

La direction de programme entend créer, avec l'aide du personnel de la Faculté, un Portail de programme. Accessible à l'étudiant par monPortail, celui-ci pourra trouver dans un même environnement toute l'information nécessaire à son cheminement et à la vie du programme.

*Résultats escomptés :*

- Amélioration de la communication avec les étudiants en raison de la centralisation de l'information pertinente et ciblée les concernant et de son accessibilité, indépendamment de la saturation des boîtes courriel ;
- Amélioration de l'efficacité et de la fluidité du suivi des dossiers pour la gestion des études ;
- Augmentation de la participation des étudiants aux différentes rencontres d'information ;
- Augmentation de la satisfaction des étudiants.

## **MAÎTRISE ET DOCTORAT**

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

### **R1 - Que l'on inclue dans les objectifs des programmes de maîtrise l'objectif visant à respecter les normes, les règles d'éthique et d'intégrité ainsi que les pratiques reconnues dans le domaine ou le milieu.**

#### **A-1.1 : Revoir les objectifs des maîtrises professionnelles et recherche afin d'y inclure la compréhension des normes, règles d'éthique et d'intégrité**

Les programmes de maîtrise professionnelle en communication publique, majeure en relations publiques et majeure en journalisme international, ainsi que la maîtrise en communication publique – avec essai – intègrent en partie cet objectif, actuellement sous la forme suivante : « aura acquis, en tant que professionnel, une attitude critique par rapport à sa pratique professionnelle et à celle de son milieu ».

La direction de programme étudiera cependant la possibilité d'intégrer les objectifs mentionnés, sur la base des plans de cours existants et à venir. Une démarche similaire sera développée pour la maîtrise avec mémoire, afin de viser et remplir le même objectif en matière de recherche et diffusion des connaissances.

Par la suite, une nouvelle formulation des objectifs sera proposée au comité de programme.

*Résultats escomptés :*

- Les nouvelles formulations permettront de clarifier les offres de formation des maîtrises concernées, en conformité avec le Règlement des études.

## **R2 - Que l'on modifie l'appellation de la majeure en « journalisme international » pour « journalisme », et que l'on offre les spécialisations sous forme de concentrations.**

### **A-2.1 : Modifier le nom de la majeure en journalisme international pour « journalisme »**

### **A-2.2 : Proposer les cours du programme à travers deux concentrations « journalisme international » et « journalisme scientifique » ainsi qu'un parcours sans concentration**

Le programme actuel de maîtrise professionnelle en communication publique, majeure en journalisme international, vise un ensemble d'objectifs et d'acquisitions d'expertises qui seraient rendus mieux visibles par une adaptation de l'intitulé du programme. Cette transformation du nom de la majeure devrait contribuer à attirer un plus grand nombre d'étudiants, en ouvrant le programme au-delà d'une unique spécialité, et en se présentant dans une meilleure adéquation avec les réalités du secteur d'emploi.

Le journalisme international demeurant un pôle d'attraction potentielle, notamment en faisant écho à plusieurs possibilités de séjours d'études et stage à l'étranger, celui-ci sera préservé et continuera d'être mis en avant grâce à une concentration dédiée. Une deuxième concentration sera mise en place sur la base des cours présents dans le microprogramme de deuxième cycle en communication et journalisme scientifiques, afin de permettre aux étudiants concernés par cette spécialisation d'envisager la poursuite d'un grade au complet. Enfin, un parcours sans concentration sera mis en place, afin d'ouvrir des possibilités supplémentaires aux étudiants.

Ces transformations reposeront principalement sur des cours existants ou dont le développement est déjà prévu, afin de permettre une mise en place rapide effective dès l'automne 2020, après coordination avec la direction du Département pour la mise à l'horaire et le cheminement optimal pour les étudiants.

#### *Résultats escomptés :*

- Le nouveau nom et la meilleure organisation des spécialisations offertes amélioreront l'attrait du programme.
- Augmentation des demandes d'admission et des offres acceptées.

## **R3 - Que l'on revoie les méthodes de sélection des doctorants et la scolarité préparatoire qui leur est imposée, notamment sur le plan de la formation en méthodologie.**

### **A-3.1 : Définir un cheminement de scolarité préparatoire au doctorat et ses exigences communes**

Bien que les exigences d'admission au programme de doctorat soient considérées comme adéquates par les experts externes et les étudiants, certaines problématiques demeurent quant aux outils et méthodes de travail, et surtout concernant la formation sur le plan méthodologique. Ces problèmes risquent de perdurer, voire de s'accroître, si l'on considère la diversité croissante des parcours (formations disciplinaires, positionnements épistémologiques, origines géographiques, etc.) jusqu'à l'entrée au doctorat en communication publique.

Afin de mieux prendre en charge cette diversité, sans pour autant exclure *de facto* des candidats ou profils de candidats, un cheminement type de scolarité préparatoire sera mis en place sur la base des cours de formation méthodologique et théorique du deuxième cycle en communication publique. Il identifiera certains prérequis qui devront être atteints soit dans la formation déjà suivie par l'étudiant (cours ciblés ou jugés équivalents lors de l'admission), soit dans le cadre d'une scolarité préparatoire, et fera l'objet d'une mention dans les présentations formelles du programme.

Cette dernière, si elle est imposée, sera notamment composée d'exigences relatives aux cours à suivre obligatoirement, ainsi que du maintien nécessaire d'une moyenne de cheminement suffisante, qui sera alignée sur celle déjà demandée (3,33 sur 4,33) pour l'admission au doctorat en communication publique.

*Résultats escomptés :*

- Ces exigences supplémentaires contribueront à une sélection améliorée des étudiants au doctorat, en permettant de vérifier ou de rattraper les éventuelles difficultés sur le plan méthodologique, et amélioreront leur chance de réussite dans le programme.
- Amélioration des compétences méthodologiques des étudiants au doctorat ;
- Augmentation de la persévérance aux études et du taux de diplomation, diminution de la durée moyenne de la scolarité (jusqu'à l'examen II de doctorat).

**A-3.2 : Étudier les conditions d'accueil et de transition pour les étudiants en scolarité préparatoire au doctorat**

En complément de l'organisation systématisée de la scolarité préparatoire au doctorat, une réflexion sera ouverte par le comité de programme sur les conditions entourant cette étape, afin d'en améliorer les conditions pour les étudiants concernés. Sur le plan matériel et financier, le suivi d'une telle scolarité préparatoire peut venir réduire, immédiatement ou en fin de parcours, certaines possibilités de soutien (bourses d'encouragement et de réussite, exemptions de frais supplémentaires, etc.). Aussi, le comité de programme et l'assemblée d'unité seront consultés sur la pertinence de créer une bourse spécifique pour aider les étudiants en scolarité préparatoire au doctorat, et qui pourrait s'appuyer sur plusieurs fonds reliés au Département.

Par ailleurs, la possibilité de transition vers un programme de 2<sup>e</sup> cycle sera étudiée pour les étudiants qui échoueraient à satisfaire les exigences de la scolarité préparatoire, mais qui conserveraient une moyenne de session suffisante pour une admission à un programme de maîtrise (3,00 sur 4,33). Cette possibilité, bien qu'elle ne soit évidemment pas l'objectif de la scolarité préparatoire, pourrait néanmoins établir une plus grande sécurité au profit des étudiants concernés.

*Résultats escomptés :*

- La prise en compte et la transformation des conditions entourant la scolarité préparatoire contribueront à améliorer la situation matérielle et psychologique des étudiants concernés.

**R4 - Que l'on s'assure que les étudiants admis à la maîtrise et au doctorat possèdent les compétences nécessaires en français et en anglais pour bien cheminer dans le programme et répondre aux exigences professionnelles.**

**A-4.1 : Imposer parmi les conditions d'admission la réussite d'un test de langue française pour les candidats non francophones au doctorat**

Si la question des compétences en français et en anglais est d'une grande importance pour des programmes de cycles supérieurs, particulièrement en communication publique, son insertion dans les exigences d'admission a été plusieurs fois évoquée et relayée par le Département et les comités de programmes en communication publique.

De manière immédiate, l'exigence de maîtrise de la langue française sera intégrée explicitement dans les conditions d'admission au doctorat, sur la base des exigences déjà demandées pour la maîtrise en communication publique avec mémoire, soit pour l'étudiant « la preuve de sa compétence avancée en français par un résultat au TFI d'au moins 860 sur 990 ou avoir réussi le cours FRN-3003 *Français avancé : grammaire et rédaction II*, avec une note égale ou supérieure à C. » La possibilité de changer l'exigence au profit du Test de connaissance de français (TCF Tout public), incluant l'épreuve complémentaire d'expression écrite, sera également étudiée au préalable.

*Résultats escomptés :*

- L'imposition de cette condition d'admission permettra de renforcer la cohérence entre les programmes de cycles supérieurs en matière d'exigences linguistiques, ainsi que de respecter les exigences prévues par le Règlement des études.

#### **A-4.2 : Étudier les possibilités pour mieux intégrer et vérifier les compétences linguistiques dans les deux langues dès les démarches d'admission**

Les comités de programmes de cycles supérieurs en communication publique se pencheront, en coordination avec le Département et la Faculté, sur la possibilité de généraliser le recours à des tests de compétences linguistiques, visant à établir « la capacité de l'étudiant de s'exprimer en français, par écrit et oralement, et de comprendre l'anglais », pour l'ensemble des candidats et étudiants (au-delà des seuls non-francophones ou non-anglophones). Le passage d'un test pourra être envisagé au cours des démarches d'admission, dans une logique de diagnostic de compétences, afin de permettre de mieux organiser les propositions de mise à niveau et de soutien au sein du Département et de la Faculté, en visant un accompagnement qui puisse être personnalisé en lien avec la direction de programme et, le cas échéant, la direction de recherche (en lien avec les actions A-10.1 et A-10.2).

*Résultats escomptés :*

- La détection en amont des difficultés linguistiques et l'accompagnement des étudiants concernés augmenteront les niveaux de réussite au sein des programmes (scolarité et rédaction en recherche).

### **R5 - Que l'on abaisse le nombre de crédits de 48 à 45 à la maîtrise.**

#### **A-5.1 : Étudier les avenues possibles pour réduire le nombre de crédits à 45 pour chaque programme de maîtrise**

Les programmes de maîtrise en communication publique comportent 48 crédits, qui correspondent aujourd'hui à une formation majoritairement suivie en 4 sessions d'automne et d'hiver par les étudiants, et déterminant l'organisation des programmes. Il est à noter que les maîtrises sont fortement intriquées les unes avec les autres, comportant notamment des cours et accompagnements communs. Dans le même temps, elles offrent des possibilités de spécialisations importantes, qui seront d'ailleurs amenées à être renforcées (cf. R2 et A-2.2 ci-dessus), tout en intégrant des sessions hors du campus difficilement compressibles (stages proposés dans le cadre des deux majeures, importance centrale du profil international – et des séjours à l'étranger – pour la majeure journalisme).

Par ailleurs, l'éventuel abaissement du nombre de crédits pour les maîtrises ne peut s'envisager qu'en garantissant le maintien de la possibilité pour les étudiants d'être inscrits à temps complet sur 4 sessions. En effet, et de manière maintenue au cours des dernières années, plus de quatre inscriptions sur cinq (83,27 % durant les sessions d'automne et d'hiver<sup>1</sup>) dans les programmes de maîtrise en communication publique se font à temps complet. Aussi, le changement du nombre de crédits nécessitera d'étudier différentes avenues selon les maîtrises et leurs structures actuelles.

*Résultats escomptés :*

- Conformité avec l'article 109 du *Règlement des études*.

---

<sup>1</sup> Statistiques issues du Bureau du registraire, années 2013-2014 à 2018-2019, lecture au 10 février 2019.



## **R6 - Que l'on s'assure que les cours permettant aux étudiants de se spécialiser dans leur domaine sont en nombre suffisant et offerts sur une base régulière.**

### **A-6.1 : Modifier la structure de cours au sein du doctorat en communication publique**

Le comité de programme de 3<sup>e</sup> cycle en communication publique a déjà ouvert certaines discussions sur l'intérêt de modifier la structure de cours, afin d'envisager une nouvelle organisation et un meilleur équilibre entre activités de formation communes à tous les étudiants et possibilités de spécialisation. Actuellement, le programme comporte 66 crédits de recherche et 24 crédits de scolarité, dont 21 sont obligatoires et communs à tous les étudiants. Ces derniers ont ainsi un poids relativement important, que l'on compare le programme avec d'autres doctorats en sciences humaines et sociales de l'Université ou d'autres doctorats en communication au Québec. Cette importance pouvait se comprendre lors des création et développement du programme, mais bénéficierait désormais d'être en partie modifiée, afin d'ouvrir des possibilités de spécialisation et personnalisation des parcours au bénéfice des étudiants.

Pour cela, plusieurs cours présents dans la scolarité obligatoire pourront être regroupés, donnant la possibilité aux étudiants de suivre trois cours à option au lieu d'un seul actuellement. Cette offre reposerait sur un ensemble de cours et séminaires intercycles existants et qui continueront à être développés. Certains d'entre eux, les Séminaires thématiques A à E, sont notamment l'occasion pour les professeurs du Département de proposer des travaux avancés, sur des sujets d'une grande diversité et touchant nombre de projets de recherche. Liés à des enjeux de l'heure, la possibilité accrue de suivre ces séminaires, ainsi que l'ensemble des cours intercycles, pourra bénéficier grandement aux étudiants.

La possibilité de suivre des cours à la fois avancés et spécialisés sera par ailleurs l'occasion pour les étudiants de progresser plus rapidement dans leurs travaux et réflexions sur certaines thématiques liées à leur recherche, et devrait accélérer l'inscription et la validation de l'*Examen de doctorat I (volet rétrospectif)*. À ce titre notamment, les choix d'inscriptions devront faire l'objet d'une discussion entre la direction de recherche et l'étudiant, qui pourra être intégrée en amont dans le plan de collaboration (v. ci-dessous, A-10-1) et, au besoin, identifier des cours devant être suivis en scolarité complémentaire.

*Résultats escomptés* : La plus grande souplesse au sein de la scolarité devrait améliorer à la fois l'attrait du programme pour les éventuels candidats et la satisfaction des étudiants inscrits, par le choix plus important et la possibilité d'une meilleure spécialisation. Le suivi de séminaires thématiques, et plus généralement de formations spécialisées, devrait contribuer à renforcer la transition entre la scolarité commune et les examens doctoraux individuels.

- Augmentation des demandes d'admission et des offres acceptées ;
- Augmentation de la satisfaction des étudiants inscrits ;
- Diminution de la durée moyenne avant la validation de l'Examen de doctorat I.

### **A-6.2 : Clarifier la présentation des cours spécialisés et séminaires thématiques aux cycles supérieurs**

Dans l'ensemble des programmes de maîtrise et de doctorat en communication se retrouve d'ores et déjà une offre de cours assez importante, mise à l'horaire afin à la fois de répondre aux besoins de cours obligatoires dans les parcours des étudiants et d'assurer une diversité dans les options et spécialisations possibles. Cependant, la présentation de ces formations gagnerait à être améliorée dans notamment deux directions.

En premier lieu, un travail d'actualisation de l'offre de cours affichée pourra être réalisé, afin notamment de retirer de la liste publiée les cours qui ne sont plus mis à l'horaire ou qui ont – pour certains – été remplacés par de nouveaux cours plus en phase avec les réalités et enjeux contemporains en communication publique. En second lieu, l'ensemble des cours avancés existants et des séminaires thématiques, qui permettent *in fine* une spécialisation des étudiants, sera étudié afin d'identifier de

possibles regroupements. Ces derniers pourront alors être mis en visibilité, à l’instar de ce qui est pratiqué par d’autres programmes<sup>2</sup>, afin que les étudiants, futurs comme inscrits, puissent trouver une meilleure cohérence dans leur cheminement et particulièrement dans les choix de cours optionnels.

### **A-6.3 : Développer une spécialisation en rédaction numérique**

Afin de maintenir et prolonger l’adéquation des formations existantes et proposées aux cycles supérieurs aux attentes des étudiants, notamment à l’aune des nécessités professionnelles, il serait utile de développer une offre de cours spécifique tournée autour de la rédaction numérique. Cette dernière viendrait répondre à un besoin qui est apparu clairement au cours des dernières années, dans les propos d’étudiants inscrits, mais aussi – et surtout – de personnes intéressées par les programmes de cycles supérieurs en communication publique.

Cette offre pourrait être construite comme une spécialisation supplémentaire, identifiée explicitement à l’intérieur des différentes maîtrises – principalement professionnelles – et reposerait sur plusieurs ressources professorales et enseignantes déjà présentes au sein du Département. L’intérêt, enfin, que cette offre comporte un microprogramme sera en même temps examiné.

*Résultats escomptés* : La meilleure lisibilité des possibles spécialisations augmentera l’attrait du programme, et facilitera la prise de décision dans les choix de cours optionnels pour les étudiants. L’offre notamment d’une spécialisation en rédaction numérique, souhaitée par nombre de personnes dans et en dehors de nos programmes, pourra contribuer nettement à ces deux résultats.

## **R7 - Que la possibilité de réaliser un stage soit offerte à l’ensemble des étudiants des deux majeures de la maîtrise professionnelle.**

### **A-7.1 : Modifier les exigences pour l’inscription au COM-6024 *Stage* dans les maîtrises en communication publique avec majeure**

### **A-7.2 : Étudier les modifications possibles pour rendre accessible un stage hors campus aux étudiants étrangers**

Les programmes de maîtrise en communication publique, avec majeure en journalisme international ou en relations publiques, prévoient actuellement que, pour suivre le cheminement avec stage, une moyenne cumulative de 3,5 ou plus sur 4,33 est exigée au terme des 12 premiers crédits de scolarité. Il est par ailleurs signalé aux étudiants que l’offre de stages est limitée par le nombre de places disponibles et les ressources liées à l’encadrement des étudiants. Bien que ces règles soient présentées clairement, et ce dès l’admission, elles peuvent créer une incertitude chez les étudiants, notamment en ce qu’elles sont prévues pour s’appliquer dès le début du programme et sur un nombre de cours relativement restreint.

Il apparaît donc souhaitable de modifier ces exigences au sein des deux maîtrises concernées. La possible inscription au cours COM-6024 *Stage* sera l’objet d’une exigence de moyenne similaire à celle prévue pour l’admission dans le programme, soit la nécessité de maintenir une moyenne de cheminement égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33 après l’admission dans le programme<sup>3</sup>.

En dehors de cette modification dans les exigences, l’accessibilité aux stages peut s’avérer spécifiquement problématique pour les étudiants étrangers, en raison des règles liées à l’immigration. Ainsi, en l’état actuel des programmes, seuls des stages sur le campus sont possibles. Une réflexion a été amorcée et sera

---

<sup>2</sup> Cette possibilité apparaît comme un équilibre entre les visibilité et lisibilité d’une formation structurée en concentrations, et les flexibilité et personnalisation fondées sur des options ouvertes. Voir par exemple la maîtrise en administration et politiques de l’éducation.

<sup>3</sup> Cette exigence est similaire à celle prévue pour d’autres programmes de maîtrise en sciences humaines et sociales, notamment pour les stages en science politique, en administration publique ou encore en sociologie.

poursuivie sur les modifications de programmes qui pourraient être envisagées, notamment celle de rendre les stages crédités obligatoires, et non plus proposés aux côtés de l'essai, au sein des maîtrises professionnelles en communication publique.

*Résultats escomptés* : L'adaptation des règles au sein des programmes concernés favorisera l'accessibilité aux stages, alors que ces derniers sont un élément d'attrait et d'intérêt central pour nombre de candidats et d'étudiants inscrits.

- Augmentation des demandes d'admission et des offres acceptées ;
- Augmentation de la satisfaction des étudiants inscrits.

## **R8 - Que les enseignants se concertent afin de renforcer la cohérence des formations et assurer un meilleur arrimage entre la théorie et la pratique.**

### **A-8.1 : Réaliser des réunions pédagogiques avec les enseignants intervenant dans les différents programmes**

L'arrimage entre théorie et pratique est un questionnement fréquemment évoqué dans les formations en communication, et notamment dans les programmes de communication publique proposés au sein du Département d'information et de communication. La présence de formations en lien avec les milieux de pratiques peut ainsi apparaître comme un atout, nécessitant d'être mieux coordonné afin d'éviter de sembler, auprès des étudiants principalement, distincts et séparés des approches et formations théoriques.

Aussi, le comité des programmes de deuxième cycle sera mobilisé pour développer à une réflexion autour d'un meilleur arrimage à l'échelle des maîtrises, et sera accompagné de la convocation de réunions pédagogiques avec les enseignants intervenant dans les programmes concernés. Ces dernières viseront à s'assurer de la complémentarité des cours et séminaires, de leur cohérence et de la réalisation effective des objectifs des programmes.

*Résultats escomptés* : La concertation pédagogique renforcée permettra de consolider la cohérence des différents cours et séminaires, ainsi que de mieux identifier les éventuelles problématiques observées par les enseignants.

## **R9 - Que l'on s'assure que les stratégies de communication utilisées permettent une transmission efficace de l'information aux étudiants.**

### **A-9.1 : Créer un site-programme sur monPortail pour chaque cycle d'études supérieures**

### **A-9.2 : Systématiser la création et l'utilisation de sites sur monPortail pour les cours**

La transmission d'information sur différentes activités et enjeux des programmes est difficile, en raison notamment d'une possible surcharge dans les communications, et surtout au vu d'une consultation insuffisante du courriel institutionnel chez beaucoup d'étudiants. Ce dernier apparaît ainsi insuffisant pour compléter les séances d'informations organisées.

Aussi, le dispositif monPortail sera mobilisé en créant deux sites pour les programmes de maîtrise et de doctorat, afin de centraliser l'information pertinente pour les étudiants inscrits, et en complément des sites web départementaux et facultaire – récemment modifiés pour servir principalement de vitrine extérieure. Ils permettront de regrouper les informations relatives à la réussite et au cheminement dans les programmes concernés, ainsi que de partager certaines nouvelles (réunions, appels de bourses, etc.) avec une plus grande visibilité que par courriel.

En complément, il sera demandé aux enseignants intervenant aux cycles supérieurs de systématiquement utiliser un site web de cours à travers monPortail, afin d'aider à centraliser toute l'information pertinente pour les étudiants.

*Résultats escomptés* : En mobilisant plus clairement monPortail, pour les cours comme pour les programmes dans leur ensemble, les stratégies de communication permettront une meilleure transmission des informations vers les étudiants.

- Augmentation de la satisfaction des étudiants ;
- Augmentation des réponses aux appels de bourses et de la participation aux activités collectives.

## **R10 - Que l'on poursuive la mise en place de mesures afin de systématiser l'encadrement des étudiants, notamment par le plan de collaboration et le comité d'encadrement.**

### **A-10.1 : Développer un gabarit de plan de collaboration adapté aux programmes en communication publique**

### **A-10.2 : Rendre obligatoire l'établissement d'un plan de collaboration pour les programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat en communication publique**

L'utilité d'un plan de collaboration pour accompagner l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs est fréquemment soulignée et a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs utilisations dans les programmes de cycles supérieurs. Afin de généraliser son utilisation et sa pertinence, un gabarit commun sera développé sur la base des éléments recommandés par la Faculté des études supérieures et postdoctorales et des exemples déjà utilisés dans le Département. Ce gabarit sera ensuite proposé aux professeurs comme base de discussion avec les étudiants encadrés.

Afin de mobiliser les étudiants, il sera envisagé que le principe du plan soit présenté lors de la première session de scolarité, en accord avec les responsables de cours. Il sera également demandé que le plan de collaboration soit déposé auprès de la direction de programme au cours de la première année, ainsi qu'après une mise à jour qui devra être réalisée au plus tard après l'*Examen de doctorat II (volet prospectif)*.

### **A-10.3 : Encourager le recours à des comités d'encadrement**

En prolongement des plans de collaborations, le recours à des comités d'encadrement sera encouragé autour des examens de doctorat, afin de bonifier l'accompagnement des étudiants, et ce notamment par l'implication des professeurs en début de carrière. Ce comité pourra être mobilisé pour des conseils tout au long de l'inscription dans le programme, et pourra être envisagé comme un appui reconnu notamment lorsque survient une absence – prévue ou non – de la direction de recherche.

*Résultats escomptés* : L'amélioration et la systématisation de l'encadrement contribueront à la persévérance et la réussite des étudiants en recherche, en clarifiant les attentes et responsabilités respectives avec la direction de recherche, et en favorisant l'accompagnement tout au long de l'inscription au programme.

- Diminution du risque de situations conflictuelles ;
- Diminution de la durée moyenne des études.

## 4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

### BACCALAURÉAT

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

#### **S1 - Que l'on examine la possibilité d'établir des collaborations interfacultaires, particulièrement dans le domaine de la santé.**

##### **AS-1.1 : Promouvoir les cours susceptibles d'intéresser les étudiants du domaine de la santé**

La direction de programme entend mieux faire connaître aux étudiants du domaine de la santé les cours complémentaires pertinents à leur formation : *Introduction à la publicité sociale* (COM-2400), *Communication et changement d'attitude* (COM-2150) et *Communication scientifique* (COM-1005).

##### **AS-1.2 : Explorer d'autres domaines de la communication qui seraient susceptibles d'intéresser d'autres programmes**

La direction de programme entend valoriser son offre de cours, notamment en relations publiques, auprès des programmes d'autres facultés. C'est déjà le cas du nouveau cours à distance *Communication et développement durable* qui est à être développé (subvention FAD) et qui sera mis à l'horaire à l'hiver 2020 auprès de la plus large clientèle possible, idéalement dans le profil développement durable (DD).

##### **AS-1.3 : Porter une attention particulière aux domaines complémentaires pertinents à la communication publique**

Les étudiants du programme disposent déjà de 15 crédits de formation complémentaire (cours hors du domaine du savoir) choisis dans l'ensemble des cours de premier cycle offerts à l'Université Laval qui leur permettent d'explorer différents domaines complémentaires à leur formation. La direction de programme s'attachera à identifier un certain nombre de domaines pertinents afin de guider les étudiants vers des choix judicieux tout en leur laissant, évidemment, la liberté de choix. En cas de succès manifeste, des collaborations plus formelles avec certains autres programmes seraient à envisager.

*Résultats escomptés :*

- Améliorer le rôle-conseil que peut jouer la direction de programmes concernant les domaines complémentaires.

#### **S2 - Que l'on réfléchisse à la possibilité d'imposer une cote de rendement au collégial (CRC) minimale.**

##### **AS-2.1 : Changer le statut du baccalauréat en communication publique de programme contingenté à programme à capacité d'accueil limitée**

La Faculté a déposé en avril 2019 une demande visant le changement de statut du baccalauréat en communication publique de programme contingenté à programme à capacité d'accueil limitée assortie, le cas échéant d'une cote de rendement collégial minimale de 22. La FLSH espère que cette proposition pourra être soumise à l'approbation des membres du Conseil universitaire à sa séance ordinaire de juin 2019.

*Résultats escomptés :*

- Une simplification et une extension de la procédure d'admission, une CRC minimale de 22.

### **S3 - Que l'on s'assure que les cours sont donnés sur une base annuelle afin de permettre aux étudiants de bien cheminer dans le programme.**

#### **AS-3.1 : Continuer à offrir les cours sur une base annuelle**

Au baccalauréat, 100 % des cours sont offerts sur une base annuelle. Les très rares exceptions, qui nous ont contraints à annuler un cours en proposant une autre possibilité, sont dues à des congés inopinés qui ne nous ont pas permis de trouver des substituts qualifiés et préparés. Les cours de tronc commun se déclinent systématiquement en plusieurs sections, certaines à distance, d'autres en présentiel ou encore comodales.

*Résultats escomptés :*

- Les étudiants peuvent compter sur une offre régulière, conforme au cheminement, qui leur permet de progresser normalement dans le programme.

### **S4 - Que l'on privilégie l'inscription à des cours obligatoires en présentiel, particulièrement pour les étudiants de première année ou en difficulté.**

#### **AS-4.1 : Continuer à porter une attention particulière à une offre de cours en présentiel lors des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> sessions du cheminement**

Un cours obligatoire compte toujours au moins une section en présentiel (ou comodale) et la priorité de ces cours en salle est donnée aux étudiants du baccalauréat. Sur les 39 crédits de cours obligatoires de tronc commun, seuls 6 crédits sont offerts uniquement en ligne. La direction de programme communique chaque session, et individuellement, avec tous les étudiants en difficulté. Cela permet d'identifier aisément ceux qui gagneraient à suivre leurs cours en salle et de voir à leur réserver des places en conséquence. Le développement récent de la formule comodale permet désormais aux étudiants de profiter des deux modes d'enseignement. D'ici la fin de l'année 2020, le programme comptera trois cours comodaux, tous obligatoires.

*Résultats escomptés :*

- Les étudiants peuvent compter sur une abondante offre de cours en présentiel et comodaux et ne sont pas confinés dans des cours offerts uniquement à distance. L'attention qui est portée aux étudiants en difficulté afin de leur réserver des places en présentiel au besoin se veut un moyen d'améliorer leur réussite et leur persévérance.

### **S5 - Que l'on s'assure que le programme permet de développer les habiletés en communication orale en français.**

#### **AS-5.1 : Continuer à développer les habiletés en communication orale en français dans les cours de concentration**

Dans de nombreux cours de concentration, les étudiants sont appelés à présenter leurs travaux, parfois même devant des personnes de l'extérieur. C'est le cas des cours de fin de parcours des concentrations « publicité sociale » et « relations publiques ». L'expression orale est également évaluée dans le cours COM-2005 *Introduction au journalisme audio*. La direction de programme rappellera aux enseignants l'importance d'évaluer ces compétences lors des rencontres sectorielles annuelles.

## **AS-5.2 : Rendre possible l'inscription et au cours Communication orale en public et à un stage sans excéder les 90 crédits du programme**

Le baccalauréat compte, parmi ses cours à option, le cours COM-1500 *Communication orale en public* qui vise à développer l'habileté à communiquer oralement devant un groupe hétérogène. Sa place actuelle dans la règle 2 (6 crédits à option) du programme impose à l'étudiant de choisir entre ce cours, très prisé, et le stage en communication publique (6 crédits). Considérant l'attrait et l'importance de ces deux activités, le comité réfléchit à la possibilité de déplacer le cours COM-1500 vers la règle 3 (15 crédits de formation complémentaire). Le comité entend faire valoir que le cours COM-1500 *Communication orale en public*, qui relève depuis plusieurs années de l'École de langues et dont l'objectif vise la consolidation générale du français, soit considéré comme un cours hors du domaine du savoir.

*Résultats escomptés :*

- o Amélioration des habiletés orales des étudiants.

## **MAÎTRISE ET DOCTORAT**

### **S1 - Que l'on examine la possibilité d'établir des collaborations interfacultaires.**

#### **AS-1.1 : Envisager des collaborations et formations conjointes avec d'autres unités**

Ainsi que souligné par l'évaluation des programmes, plusieurs unités et programmes sur le campus ont créé des formations en communication, multipliant les possibilités de concurrence entre offres de cours. Il serait évidemment souhaitable que cette dynamique soit plus attentivement surveillée par les instances de l'Université, tant elle peut avoir d'incidences sur la capacité des programmes en communication publique à se maintenir financièrement et se développer.

En revanche, le développement de certaines spécialisations au niveau des maîtrises en communication publique (v. A-6.2 et A-6.3) pourra être l'occasion de développer des collaborations à l'échelle de la FLSH et de l'Université. Cette possibilité a d'ores et déjà explorée par le passé, avec notamment l'exemple de la mise en place d'un microprogramme en communication et journalisme scientifique en collaboration avec la Faculté des sciences et de génie, ou l'intégration des cours de *Marketing social* et *Communication publique et santé* dans plusieurs programmes (notamment les Maîtrises en affaires publiques ou en santé publique). D'autres cours et séminaires offerts au deuxième cycle pourraient faire l'objet d'une offre élargie à d'autres programmes et de nouvelles collaborations, que ce soit sur la base des cours existants ou – peut-être plus encore – parmi les cours à développer et mentionnés plus haut. Les possibilités d'ouverture supplémentaire seront ainsi étudiées dans le respect de la poursuite des objectifs spécifiques des maîtrises.

### **S2 - Que l'on mette en place des stratégies de promotion en vue de faire valoir les différentes majeures et de recruter des candidats ayant de meilleurs dossiers.**

#### **AS-2.1 : Développer une promotion directe visant les bacheliers sur le campus**

#### **AS-2.2 : Renforcer l'encouragement à la poursuite des études aux cycles supérieurs**

#### **AS-2.3 : Poursuivre la personnalisation des processus d'admission et d'offre**

En coordination avec les ressources de la FLSH, plusieurs stratégies de promotion seront mises en place en direction des bacheliers sur le campus qui pourraient avoir un intérêt à poursuivre leur parcours dans un programme de maîtrise. La communication s'appuiera principalement sur les majeures existantes, puis sur l'ensemble des spécialisations possibles, afin de mettre de l'avant la forte complémentarité possible

entre les études de premier cycle et les parcours dans les maîtrises en communication publique. Certains programmes de premier cycle (baccalauréats disciplinaires intégrant des cours en communication, certificats suivis aux côtés de celui en communication publique ou en journalisme) seront identifiés, et pourront faire l'objet d'un effort particulier de suivi et de promotion.

Par ailleurs, pour les étudiants des programmes en communication publique, la direction de programme poursuivra les efforts de recrutement interne vers les programmes des cycles supérieurs. La meilleure mise en valeur des programmes et des spécialisations possibles prévue au travers des autres actions de ce Plan pourra d'ailleurs pleinement y contribuer. Des interventions dans les cours seront envisagées, ainsi qu'un suivi personnalisé auprès des étudiants disposant des meilleures moyennes de cheminement, en prolongement de stratégies déjà mises en place. Il sera également proposé aux professeurs du Département de maintenir et mettre en avant les bourses d'excellence et d'encouragement au passage vers les cycles supérieurs qui ont été offertes en 2018-2019, à partir de la part commune des fonds de soutien aux activités académiques.

Enfin, les processus de suivi autour de l'admission (réception des demandes, offres et relances avant inscription) déjà en place seront complétés dans deux directions. En premier lieu, des informations adaptées spécifiquement aux programmes en communication publique seront ajoutées aux relances coordonnées par la FLSH et le Bureau du registraire, afin de favoriser l'acceptation des offres et les inscriptions subséquentes. En second lieu, les offres d'admission – transmises institutionnellement – seront accompagnées d'un envoi personnalisé par la direction de programme en lien avec la gestion des études dans le Département. Cet envoi visera notamment à présenter les soutiens financiers dont pourrait bénéficier l'étudiant advenant son inscription, et ce de manière spécifique à son profil particulier (programme de provenance et d'inscription, moyennes de cheminement, sujets de recherche, etc.).

### **S3 - Que l'on incite les enseignants à développer des activités pédagogiques tirant profit des possibilités offertes par la présence des agences-écoles.**

#### **AS-3.1 : Inviter les responsables des agences-écoles à plus intégrer les étudiants de cycles supérieurs**

Les agences-écoles apportent un complément pouvant s'avérer pertinent aux formations de premier cycle, tout en conservant un statut autonome leur permettant une gestion en propre, notamment vis-à-vis de partenaires et clients externes. Leur apport est principalement pensé aujourd'hui en direction des étudiants de premier cycle, tandis que ceux de cycles supérieurs sont soit tournés vers la recherche, soit rapidement mis en contact avec le monde professionnel par l'entremise du stage (dont l'accès sera d'ailleurs généralisé, v. A-7.1 et A-7.2). Cependant, le lien pourrait gagner à être renforcé, et une discussion sera ouverte avec les responsables des agences-écoles pour connaître l'intérêt et les modalités dans lesquelles pourraient s'intégrer également les étudiants des cycles supérieurs.

### **S4 - Que l'on augmente les activités permettant aux étudiants de réseauter avec des professionnels ou des chercheurs dans le domaine.**

#### **AS-4.1 : Prolonger le soutien matériel à l'insertion scientifique des étudiants-chercheurs**

Afin d'encourager les activités des étudiants, un soutien financier a été mis en place pour la première fois pour l'année 2018-19, en complément d'autres formes de bourses qui existent par ailleurs, en direction des étudiants-chercheurs du Département. Ce soutien vise à encourager les étudiants à prendre part à des activités dépassant les seuls congrès et conférences scientifiques dans lesquels ils proposent une communication, mais qui peuvent malgré tout contribuer à leur insertion dans la recherche et le milieu scientifique. De plus, la relance d'un colloque étudiant en communication publique a lieu cette année, et sera encouragée comme une occasion de rencontres supplémentaire.



#### **AS-4.2 : Proposer une refonte des cours Sujets spéciaux ou Projet dirigé aux cycles supérieurs**

En prolongement des incitations et soutiens matériels, il sera envisagé de mieux mettre en valeur les activités scientifiques dans le contexte de formation des étudiants chercheurs, en proposant une refonte du cours *Sujets spéciaux* actuellement utilisé, ou du cours *Projet dirigé* mis en suspens. Le premier est utilisé pour contribuer à la formation d'un étudiant, principalement par un travail de lectures approfondies sur un sujet et encadré par un professeur, sur un sujet non complètement couvert par une formation existante. Il peut s'insérer dans le suivi des programmes comme cours optionnel.

Il sera dans ce contexte suggéré soit de relancer le second cours, soit d'inviter les professeurs à considérer une approche plus large du premier. Cette formation pourrait intégrer la participation active à des séminaires, conférences et autres activités notamment déployés par les laboratoires, groupes et centres de recherche en lien avec le Département. Elle pourra également contribuer à une meilleure formation méthodologique des étudiants, plus directement centrée sur les projets des étudiants. Il est également espéré que cet intérêt croisé entre professeurs et étudiants pour les activités de recherche puisse contribuer positivement à la vie scientifique au sein et autour du Département.

## 5. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>BACCALAURÉAT</b>			
<b>R1 - Que l'on s'assure que le programme couvre les secteurs importants et en émergence dans le domaine.</b>			
A-1.1	Actualiser les contenus des cours en regard du numérique et des médias sociaux	H2020 En continu	Responsables des cours Comité de programme Direction du département
A-1.2	Proposer une Chaire de recherche du Canada sur l'intersectionnalité en communication publique	H2020	Direction du département Faculté
<b>R2 - Que l'on mette en place des passerelles et des ententes DEC-BAC, et que l'on en fasse la promotion.</b>			
A-2.1	Finaliser l'entente DEC-BAC avec le Cégep de Jonquière	A2019	Direction de programme Faculté
A-2.2	Développer des passerelles ou des ententes d'arrimage avec des établissements d'enseignement collégial	A2020 En continu	Direction de programme Faculté
<b>R3 - Que l'on mette en place des stratégies de promotion en vue d'augmenter la qualité des dossiers des étudiants admis, notamment sur le plan du français.</b>			
A-3.1	Élargir les efforts de placements médias auprès des cégeps de Limoilou et de Lévis-Lauzon	A2019 En continu	Faculté Responsable de promotion et information sur les études
A-3.2	Déléguer des étudiants ambassadeurs dans des cours ciblés de programmes spécifiques	2018-2019 En continu	Direction de programme Responsable de promotion et information sur les études
A-3.3	Favoriser la présentation de conférences auprès des étudiants du collégial	En continu	Direction du département Direction de programme Responsable de promotion et information sur les études Enseignants
A-3.4	Insister sur l'importance du français et des aptitudes rédactionnelles dans nos programmes	En continu	Direction de programme Responsable de promotion et information sur les études
<b>R4 - Que l'on s'assure que la charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre.</b>			
A-4.1	Tenir régulièrement des rencontres pédagogiques par secteur	Depuis 2017 En continu	Direction de programme
A-4.2	Répartir la charge de travail du cours <i>Production journalistique multimédia</i> en deux activités distinctes	A2019	Comité de programme Direction du département Enseignant
<b>R5 - Que l'on actualise le contenu des cours, notamment au regard du numérique.</b>			
A-5.1	Tenir régulièrement des rencontres pédagogiques par secteur	Depuis 2017 En continu	Direction de programme

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-5.2	Améliorer l'arrimage de la formation aux pratiques professionnelles		Enseignants Direction du département
<b>R6 - Que les enseignants se concertent afin d'éviter la redondance de contenu entre les cours du programme.</b>			
A-6.1	Tenir régulièrement des rencontres pédagogiques par secteur	Depuis 2017 En continu	Direction de programme
<b>R7 - Que l'on s'assure que les étudiants ont un niveau de formation pratique adéquat qui tient compte des besoins actuels du marché du travail.</b>			
A-7.1	Veiller à ce que les 12 crédits supplémentaires dévolus aux concentrations lors de la réforme en 2013 soient bien utilisés aux fins de formation professionnelle, y incluant pratique, pour lesquelles ils ont été prévus	H2020 En continu	Comité de programme Enseignants
A-7.2	Veiller à ce que tous les enseignants s'efforcent d'accroître la formation pratique dans leurs cours, établissent avec celle-ci les liens qui s'imposent	H2020	Direction du département Enseignants
A-7.3	Développer les activités pédagogiques en lien avec la Boutique Accès Savoirs	H2020	Enseignants Direction de programme
<b>R8 - Que l'on poursuive le travail de refonte amorcé, notamment en privilégiant l'approche-programme.</b>			
A-8.1	S'assurer que l'approche-programme est pérennisée par la tenue des rencontres sectorielles annuelles et les rencontres mensuelles du comité des programmes de premier cycle	En continu	Direction de programme
<b>R9 - Que l'on incite les enseignants à développer des activités pédagogiques tirant profit des possibilités offertes par les agences-écoles.</b>			
A-9.1	Maintenir les activités du média-école L'Exemplaire et de l'agence-école Prémambule Communication	En continu	Enseignants Direction de programme
A-9.2	Développer les activités pédagogiques en lien avec la Boutique Accès Savoirs	H2020	Enseignants Direction de programme
<b>R10 - Que l'on augmente l'accessibilité aux stages.</b>			
A-10.1	Lancer une réflexion sur la moyenne minimale exigée pour s'inscrire aux stages	A2020	Comité de programme Direction du département
A-10.2	Revoir la place du cours <i>Communication orale en public</i> dans la structure du programme	A2020	Comité de programme Direction du département
<b>R11 - Que l'on examine la possibilité de réduire la taille des équipes pour les travaux évalués.</b>			
A-11.1	Inciter les enseignants à réduire la taille des équipes pour les travaux faisant l'objet d'une évaluation sommative	A2019 En continu	Direction de programme Direction du département
A-11.2	Considérer l'imposition d'un pourcentage minimal d'évaluations individuelles dans les cours	A2020	Direction du département

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>R12 - Que l'on s'assure que les stratégies de communication utilisées permettent une transmission efficace de l'information aux étudiants.</b>			
A-12.1	Créer un site de programme sur monPortail	H2020	Direction de programme Faculté CSTIP
<b>S1 - Que l'on examine la possibilité d'établir des collaborations interfacultaires, particulièrement dans le domaine de la santé.</b>			
AS-1.1	Promouvoir les cours susceptibles d'intéresser les étudiants du domaine de la santé	A2019	Direction de programme Faculté
AS-1.2	Explorer d'autres domaines de la communication qui seraient susceptibles d'intéresser d'autres programmes	H2020	Direction du département Direction de programme
AS-1.3	Porter une attention particulière aux domaines complémentaires pertinents à la communication publique	En continu	Direction de programme
<b>S2 - Que l'on réfléchisse à la possibilité d'imposer une cote de rendement au collégial (CRC) minimale.</b>			
AS-2.1	Changer le statut du baccalauréat en communication publique de programme contingenté à programme à capacité d'accueil limitée	A2020	Comité de programme Faculté Conseil facultaire Conseil universitaire
<b>S3 - Que l'on s'assure que les cours sont donnés sur une base annuelle afin de permettre aux étudiants de bien cheminer dans le programme.</b>			
AS-3.1	Continuer à offrir les cours sur une base annuelle	En continu	Direction du département
<b>S4 - Que l'on privilégie l'inscription à des cours obligatoires en présentiel, particulièrement pour les étudiants de première année ou en difficulté.</b>			
AS-4.1	Continuer à porter une attention particulière à une offre de cours en présentiel lors des 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> sessions du cheminement	En continu	Direction de programme Direction du département
<b>S5 - Que l'on s'assure que le programme permet de développer les habiletés en communication orale en français.</b>			
AS-5.1	Continuer à développer les habiletés en communication orale en français dans les cours de concentration	En continu	Enseignants Direction de programme
AS-5.2	Rendre possible l'inscription et au cours <i>Communication orale en public</i> et à un stage sans excéder les 90 crédits du programme	H2020	Comité de programme

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>MAÎTRISE ET DOCTORAT</b>			
<b>R1 - Que l'on inclue dans les objectifs des programmes de maîtrise l'objectif visant à respecter les normes, les règles d'éthique et d'intégrité ainsi que les pratiques reconnues dans le domaine ou le milieu.</b>			
A-1.1	Revoir les objectifs des maîtrises professionnelles et recherche afin d'y inclure la compréhension des normes, règles d'éthique et d'intégrité	A2020	Direction de programme Comité de programme
<b>R2 - Que l'on modifie l'appellation de la majeure en « journalisme international » pour « journalisme », et que l'on offre les spécialisations sous forme de concentrations.</b>			
A-2.1	Modifier le nom de la majeure en journalisme international pour « journalisme »	A2020	Comité de programme Vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures Conseil facultaire
A-2.2	Proposer les cours du programme à travers deux concentrations « Journalisme international » et « Journalisme scientifique » ainsi qu'un parcours sans concentration	A2020 En continu	Comité de programme Direction du département et de programme
<b>R3 - Que l'on revoie les méthodes de sélection des doctorants et la scolarité préparatoire qui leur est imposée, notamment sur le plan de la formation en méthodologie.</b>			
A-3.1	Définir un cheminement de scolarité préparatoire au doctorat et ses exigences communes	A2019	Direction de programme
A-3.2	Étudier les conditions d'accueil et de transition pour les étudiants en scolarité préparatoire au doctorat	H2020	Direction de programme Gestion des études
<b>R4 - Que l'on s'assure que les étudiants admis à la maîtrise et au doctorat possèdent les compétences nécessaires en français et en anglais pour bien cheminer dans le programme et répondre aux exigences professionnelles.</b>			
A-4.1	Imposer parmi les conditions d'admission la réussite d'un test de langue française pour les candidats non francophones au doctorat	A2020	Comité de programme Gestion des études
A-4.2	Étudier les possibilités pour mieux intégrer et vérifier les compétences linguistiques dans les deux langues dès les démarches d'admissions	A2021	Comité de programme Vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures
<b>R5 - Que l'on abaisse le nombre de crédits de 48 à 45 à la maîtrise.</b>			
A-5.1	Étudier les avenues possibles pour réduire le nombre de crédits à 45 pour chaque programme de maîtrise	A2020	Comité de programme Direction du département Conseil facultaire
<b>R6 - Que l'on s'assure que les cours permettant aux étudiants de se spécialiser dans leur domaine sont en nombre suffisant et offerts sur une base régulière.</b>			
A-6.1	Modifier la structure de cours au sein du doctorat en communication publique	A2020	Comité de programme Direction du département
A-6.2	Clarifier la présentation des cours spécialisés et séminaires thématiques aux cycles supérieurs	H2020 En continu	Direction de programme Direction du département

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-6.3	Développer une spécialisation en rédaction numérique	A2020 – H2021 En continu	Direction du département Comité de programme
<b>R7 - Que la possibilité de réaliser un stage soit offerte à l'ensemble des étudiants des deux majeures de la maîtrise professionnelle.</b>			
A-7.1	Modifier les exigences pour l'inscription au COM-6024 Stage dans les maîtrises en communication publique avec majeure	A2019 – H2020	Comité de programme
A-7.2	Étudier les modifications possibles pour rendre accessible un stage hors campus aux étudiants étrangers	A2019 – H2020	Comité de programme Assemblée d'unité
<b>R8 - Que les enseignants se concertent afin de renforcer la cohérence des formations et assurer un meilleur arrimage entre la théorie et la pratique.</b>			
A-8.1	Réaliser des réunions pédagogiques avec les enseignants intervenant dans les différents programmes	En continu	Direction de programme Enseignants
<b>R9 - Que l'on s'assure que les stratégies de communication utilisées permettent une transmission efficace de l'information aux étudiants.</b>			
A-9.1	Créer un site-programme sur monPortail pour chaque cycle d'études supérieures	É2019 En continu	Direction de programme CSTIP
A-9.2	Systematiser la création et l'utilisation de sites sur monPortail pour les cours	En continu	Direction de département Direction de programme Enseignants
<b>R10 - Que l'on poursuive la mise en place de mesures afin de systématiser l'encadrement des étudiants, notamment par le plan de collaboration et le comité d'encadrement.</b>			
A-10.1	Développer un gabarit de plan de collaboration adapté aux programmes en communication publique	H2020	Direction de programme Comité de programme
A-10.2	Rendre obligatoire l'établissement d'un plan de collaboration pour les programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat en communication publique	H2020	Comité de programme
A-10.3	Encourager le recours à des comités d'encadrement	En continu	Direction de programme
<b>S1 - Que l'on examine la possibilité d'établir des collaborations interfacultaires.</b>			
AS-1.1	Envisager des collaborations et formations conjointes avec d'autres unités	En continu	Direction de programme Décanat
<b>S2 - Que l'on mette en place des stratégies de promotion en vue de faire valoir les différentes majeures et de recruter des candidats ayant de meilleurs dossiers.</b>			
AS-2.1	Développer une promotion directe visant les bacheliers sur le campus	H2020 En continu	Direction de programme Gestion des études Responsable de promotion et information sur les études
AS-2.2	Renforcer l'encouragement à la poursuite des études aux cycles supérieurs	A2019 En continu	Direction de programme
AS-2.3	Poursuivre la personnalisation des processus d'admission et d'offre	A2019 – H2020 En continu	Direction de programme Gestion des études

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>S3 - Que l'on incite les enseignants à développer des activités pédagogiques tirant profit des possibilités offertes par la présence des agences-écoles.</b>			
AS-3.1	Inviter les responsables des agences-écoles à plus intégrer les étudiants de cycles supérieurs	H2020	Direction de programme
<b>S4 - Que l'on augmente les activités permettant aux étudiants de réseauter avec des professionnels ou des chercheurs dans le domaine.</b>			
AS-4.1	Prolonger le soutien matériel à l'insertion scientifique des étudiants-chercheurs	En continu	Direction de programme Direction de département
AS-4.2	Proposer une refonte des cours Sujets spéciaux et Projet dirigé aux cycles supérieurs	H2020 En continu	Comité de programme

## 6. Remerciements

Le doyen de la Faculté remercie toutes les personnes impliquées dans la préparation de ce plan d'action, à commencer par madame June Marchand, directrice des programmes de premier cycle, et monsieur François Demers, directeur des programmes des cycles supérieurs. Il tient tout particulièrement à souligner l'aide précieuse de madame Véronique Nguyễn-Duy, directrice du Département, de monsieur Arnaud Anciaux, futur directeur des programmes des cycles supérieurs, et de madame Julie de Blois, agente de recherche et de planification, dans la rédaction et la révision du présent document.

**Guillaume Pinson, doyen**  
**Faculté des lettres et des sciences humaines**